



L'An deux mille vingt-trois,
Et le six janvier à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un décembre 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY,

Présents : M Henri POIRIER, Mme Paule LAMOTTE, M. Claude KRIEGUER, M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Philippe MARCOT, Mme Sylvie PESLERBE, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Franck LAGNIAUX pouvoir à M. Eric THERRY

Date d'affichage de la convocation : 31 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23 – **Présents** : 22 - **Votants** : 23

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

3/5.1.1- ELECTION DES ADJOINTS

VU le code générale des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Philippe MARCOT porte sa liste (1) à candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

— nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23	
— nombre de bulletins nuls : 0	
- nombre de bulletins blancs : 5	
— suffrages exprimés : 18	
— majorité absolue : 10	

A obtenu :

– Liste 1, 18 voix – Dix-huit voix

- La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :



- M. Philippe MARCOT
- Mme Paule LAMOTTE
- M. Henri POIRIER
- Mme Sylvie PESLERBE
- M. Jacques LETELLIER
- Mme Sandrine BONNETAIN

Procès-verbal de l'élection annexé

